

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05484 Numéro SIREN : 409 440 914 Nom ou dénomination : ONYX FILMS
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2021 sous le numéro de dépôt 11006

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS ONYX FILMS

**141 boulevard Ney
75018 PARIS**

**APE : 5911C
Siret : 40944091400052**

42 rue de clichy
75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 20 45 10
Fax: +33 (1) 40 16 03 17
www.leta.fr
E-mail : leta@leta.fr

Membre du réseau national Absoluce
Membre du réseau international INAA

Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 – N°TVA :FR 96 331 831 693

 Sommaire

Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	20
Autres informations	21

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	51 753 003	47 133 273	4 619 730	5 438 160
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	5 837 309	894 167	4 943 142	3 036 313
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	35 071	35 071		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	81 700	15 000	66 700	58 600
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 535		1 535	1 086
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 708 619	48 077 511	9 631 108	8 534 160
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 707 698	13 845	5 693 853	7 032 284
Autres créances	8 432 361	11 053	8 421 308	7 783 650
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 811		17 811	16 300
Charges constatées d'avance (3)	30 947		30 947	2 446
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 188 818	24 898	14 163 920	14 834 680
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	505 250		505 250	33 852
TOTAL GENERAL	72 402 687	48 102 409	24 300 278	23 402 691
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 834 703	-5 487 287
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-738 751	-1 347 416
Subventions d'investissement	281 650	281 650
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 249 846	-4 511 095
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	505 251	33 852
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	505 251	33 852
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 867 672	855 501
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 877 815	8 541 585
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 040 202	8 656 375
Dettes fiscales et sociales	938 045	1 646 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 868 301	7 163 055
Produits constatés d'avance (1)	130 000	510 000
TOTAL DETTES	28 722 035	27 372 815
Ecarts de conversion passif	322 838	507 119
TOTAL GENERAL	24 300 278	23 402 691
(1) Dont à plus d'un an (a)		10 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 722 035	55 415 464
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	216 672	174 665
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 031 528	273 581
Chiffre d'affaires net	1 031 528	273 581
Dont à l'exportation	136 323	91 975
Production stockée		
Production immobilisée	1 537 710	2 639 192
Subventions d'exploitation		140 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	160 000	43 180
Autres produits	1 137	5 314
Total I	2 730 375	3 101 267
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 286 898	3 023 968
Impôts, taxes et versements assimilés	3 473	3 800
Salaires et traitements	21 413	28 880
Charges sociales	14 457	32 012
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	419 435	960 886
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		29 222
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	479 022	400 990
Total II	3 224 696	4 479 758
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	-494 321	-1 378 491
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	33	
Produits financiers		
De participation (3)		9 707
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 086	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	33 852	27 682
Différences positives de change	2 326	29 251
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	57 264	66 640
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	505 251	33 852
Intérêts et charges assimilées (4)	145 172	75 726
Différences négatives de change	2 485	57 705
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	652 908	167 283
RESULTAT FINANCIER (V–VI)	-595 644	-100 643
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	-1 089 998	-1 479 134

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	300 652	
Sur opérations en capital	233 731	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		25 852
Total produits exceptionnels (VII)	534 383	25 852
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 819	4 610
Sur opérations en capital	63 877	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	186 300	
Total charges exceptionnelles (VIII)	259 996	4 610
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	274 387	21 242
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-76 860	-110 476
Total des produits (I+III+V+VII)	3 322 022	3 193 759
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 060 773	4 541 174
BENEFICE OU PERTE	-738 751	-1 347 416
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	21 086	9 707
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	60 520	66 045

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ONYX FILMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 24 300 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 738 751 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

Immobilisations financières et provisions pour dépréciation

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple).

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Amortissement des immobilisations incorporelles

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la

Règles et méthodes comptables

comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	55 896 179	1 935 310	241 177	57 590 312
Immobilisations incorporelles	55 896 179	1 935 310	241 177	57 590 312
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	73 600	17 100	9 000	81 700
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 086	450		1 535
Immobilisations financières	74 686	17 550	9 000	83 235
ACTIF IMMOBILISE	56 005 936	1 952 860	250 177	57 708 619

Notes sur le bilan

Les flux s’analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l’actif circulant				
Acquisitions	1 935 310		17 550	1 952 860
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l’exercice	1 935 310		17 550	1 952 860
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	186 300			186 300
Virements vers l’actif circulant				
Cessions	54 877		9 000	63 877
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l’exercice	241 177		9 000	250 177

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
ONYX LUX 99 LUXEMBOURG	12 600	-1 886 080	100,00	-544 610
SAS UPSIDE DOWN FILMS 75018 PARIS	1 000	-655 335	100,00	171 970
SARL LITTLE PRINCESS 75018 PARIS	45 000	-1 251 762	100,00	-77 640
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
3MOUSQUETAIRES PROD 75008 PARIS			33,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	58 600	58 600	5 180 907		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	46 128 543	605 735		46 734 278
Immobilisations incorporelles	46 128 543	605 735		46 734 278
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
ACTIF IMMOBILISE	46 163 614	605 735		46 769 349

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 172 542 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 535		1 535
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 707 698	5 707 698	
Autres	8 432 361	8 432 361	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 947	30 947	
Total	14 172 542	14 171 007	1 535
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances sont essentiellement composées des parts coproducteurs Playmobil à hauteur de 1 903 K€, des fournisseurs débiteurs à hauteur de 272 K€, des créances vis à vis des sociétés du Groupe ON ENTERTAINMENT pour 5 358 K€, des créances de tva pour 194 K€, des créances d'impôt sur les bénéfices pour 77 k€, et d'autres créances copro pour 608 K€.

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir	15 578
Clients factures à établir	65 263
Intérêts courus	113 000
Total	193 841

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 98 025,00 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	33 852	505 251	33 852		505 251
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	33 852	505 251	33 852		505 251
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		505 251	33 852		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 722 035 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	216 672	216 672		
– à plus de 1 an à l'origine	3 651 000	3 651 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 877 815	8 877 815		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 040 202	9 040 202		
Dettes fiscales et sociales	938 045	938 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 868 301	5 868 301		
Produits constatés d'avance	130 000	130 000		
Total	28 722 035	28 722 035		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 030 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 836			
(**) Dont envers les associés	8 877 815			

Les dettes financières sont constituées des crédits de production auprès des établissements Cofiloisirs à hauteur de 3 651 K€, de concours bancaires courants pour 216 K€ et de compte courants envers ON ENTERTAINMENT pour 8 878 K€. Les autres dettes correspondent à des dettes envers les coproducteurs à hauteur de 195 K€, des dettes de trésorerie à hauteur de 5 610 K€ consenties par des sociétés du groupe en vertu des conventions de trésorerie et des clients créiteurs pour 63 K€.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	6 026 714
Intérêts courus à payer	189 819
Total	6 216 533

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE CHARGES FINANCIERES CONSTATEES D AV	1 230	29 717	
Total	1 230	29 717	

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d’avance	130 000		
Total	130 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	63 877	
Dotations aux amortissements exceptionnelles	186 300	
Produits des cessions d'éléments d'actif		47 431
Subventions d'investissement virées au résultat		186 300
Contrôle fiscal – produits et charges sur ex antérieurs	9 819	300 652
TOTAL	259 996	534 383

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le mois de janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine, requalifiée à compter du 11 mars 2020 en pandémie par l'OMS.

Nous considérons que cette épidémie est sans incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 : les actifs et passifs existants au 31/12/2019 ont été évalués selon les règles et méthodes décrites dans l'annexe, sans changement par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, eu égard aux mesures prises par le gouvernement pour enrayer l'évolution de cette épidémie, l'activité de notre entreprise pour l'année 2020 se trouve peu impactée.

En particulier, les conséquences sont les suivantes à la date d'arrêté des comptes 2019 :

- Le recours systématique au télé travail.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MEDIAWAN

Forme : SA

SIREN : 815 286 398

Au capital de : 319 227 euros

Adresse du siège social :

46 avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Au siège social.

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 141, boulevard Ney – 75018 Paris
409 440 914 RCS PARIS
(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt
Le 17 juin
Au siège de la Société

La société **ON ENTERTAINMENT**, société par actions simplifiée au capital de 4.326.412 euros ayant son siège social sis 141, boulevard Ney - 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Aton SOUMACHE

Associé Unique de la société ONYX FILMS

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aton SOUMACHE, Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats du Co-Commissaire aux comptes titulaire et du Co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2019** tels qu'ils lui ont été présentés, **lesdits comptes se soldant par une perte de 738.751 euros.**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 738.751 euros au poste « REPORT A NOUVEAU ».

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

Le mandat de la société MAZARS, Co-Commissaires aux comptes titulaires et de Monsieur Bruno BALAIRE, Co-Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'Associé Unique décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

L'Associé Unique

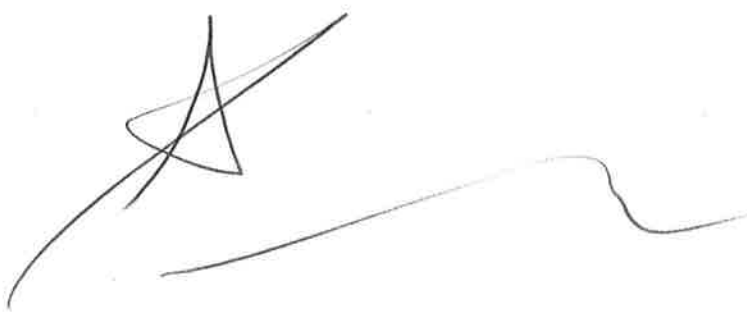
La société ON ENTERTAINMENT

Représentée par Monsieur Aton SOUMACHE



Monsieur Aton SOUMACHE

Président



ONYX FILMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

PSK AUDIT

MAZARS

PSK AUDIT

SIEGE SOCIAL : 179 BD HAUSSMANN - 75008 PARIS

TEL : +33 +33 (0) 1 43 80 68 88 - FAX : +33 1 43 80 40 24

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 7 600 € EUROS - RCS PARIS 492 297 361

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ONYX FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 98 025 €

Siège social : 139-141 boulevard Ney 75 018 PARIS

R.C.S : PARIS 409 440 914

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

PSK AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONYX FILMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles générale » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif au principe de continuité d'exploitation, qui est appliqué en raison des perspectives d'activité sur les exercices 2020 et suivants et du soutien réaffirmé des actionnaires, qui se sont engagés à assurer le financement de l'activité 2020 de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe expose les modalités d'amortissement des coûts de production des films. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de recettes nettes futures établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 31 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prescrit par l'article 17.2 des statuts, les documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

ONYX FILMS
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2019

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

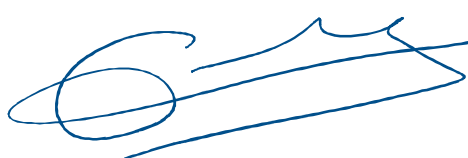
Fait à Paris et à Courbevoie, le 16 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

PSK AUDIT


STEPHANE KUPERBERG

MAZARS


GUILLAUME DEVAUX

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS ONYX FILMS

**141 boulevard Ney
75018 PARIS**

**APE : 5911C
Siret : 40944091400052**

42 rue de clichy
75009 Paris
Tél : +33 (1) 53 20 45 10
Fax: +33 (1) 40 16 03 17
www.leta.fr
E-mail : leta@leta.fr

Membre du réseau national Absoluce
Membre du réseau international INAA

Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 – N°TVA :FR 96 331 831 693

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	51 753 003	47 133 273	4 619 730	5 438 160
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	5 837 309	894 167	4 943 142	3 036 313
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	35 071	35 071		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	81 700	15 000	66 700	58 600
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 535		1 535	1 086
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 708 619	48 077 511	9 631 108	8 534 160
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 707 698	13 845	5 693 853	7 032 284
Autres créances	8 432 361	11 053	8 421 308	7 783 650
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 811		17 811	16 300
Charges constatées d'avance (3)	30 947		30 947	2 446
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 188 818	24 898	14 163 920	14 834 680
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	505 250		505 250	33 852
TOTAL GENERAL	72 402 687	48 102 409	24 300 278	23 402 691
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 834 703	-5 487 287
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-738 751	-1 347 416
Subventions d'investissement	281 650	281 650
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 249 846	-4 511 095
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	505 251	33 852
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	505 251	33 852
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 867 672	855 501
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 747 940	8 541 585
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 040 202	8 656 375
Dettes fiscales et sociales	938 045	1 646 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 998 176	7 163 055
Produits constatés d'avance (1)	130 000	510 000
TOTAL DETTES	28 722 035	27 372 815
Ecarts de conversion passif	322 838	507 119
TOTAL GENERAL	24 300 278	23 402 691
(1) Dont à plus d'un an (a)		10 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 722 035	55 415 464
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	216 672	174 665
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 031 528	273 581
Chiffre d'affaires net	1 031 528	273 581
Dont à l'exportation	136 323	91 975
Production stockée		
Production immobilisée	1 537 710	2 639 192
Subventions d'exploitation		140 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	160 000	43 180
Autres produits	1 137	5 314
Total I	2 730 375	3 101 267
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 286 898	3 023 968
Impôts, taxes et versements assimilés	3 473	3 800
Salaires et traitements	21 413	28 880
Charges sociales	14 457	32 012
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	419 435	960 886
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		29 222
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	479 022	400 990
Total II	3 224 696	4 479 758
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	-494 321	-1 378 491
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	33	
Produits financiers		
De participation (3)		9 707
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 086	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	33 852	27 682
Différences positives de change	2 326	29 251
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	57 264	66 640
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	505 251	33 852
Intérêts et charges assimilées (4)	145 172	75 726
Différences négatives de change	2 485	57 705
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	652 908	167 283
RESULTAT FINANCIER (V–VI)	-595 644	-100 643
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	-1 089 998	-1 479 134

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	300 652	
Sur opérations en capital	233 731	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		25 852
Total produits exceptionnels (VII)	534 383	25 852
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 819	4 610
Sur opérations en capital	63 877	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	186 300	
Total charges exceptionnelles (VIII)	259 996	4 610
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	274 387	21 242
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-76 860	-110 476
Total des produits (I+III+V+VII)	3 322 022	3 193 759
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 060 773	4 541 174
BENEFICE OU PERTE	-738 751	-1 347 416
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	21 086	9 707
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	60 520	66 045

ETATS FINANCIERS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ONYX FILMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 24 300 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 738 751 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

Immobilisations financières et provisions pour dépréciation

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée par référence à des prix de transactions récentes.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Amortissement des immobilisations incorporelles

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes

Règles et méthodes comptables

prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 896 179	1 935 310	241 177	57 590 312
Immobilisations incorporelles	55 896 179	1 935 310	241 177	57 590 312
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
– Matériel de transport	10 170			10 170
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	73 600	17 100	9 000	81 700
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 086	450		1 535
Immobilisations financières	74 686	17 550	9 000	83 235
ACTIF IMMOBILISE	56 005 936	1 952 860	250 177	57 708 619

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 935 310		17 550	1 952 860
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 935 310		17 550	1 952 860
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	186 300			186 300
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	54 877		9 000	63 877
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	241 177		9 000	250 177

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
ONYX LUX 99 LUXEMBOURG	12 600	-1 886 080	100,00	-544 610
SAS UPSIDE DOWN FILMS 75018 PARIS	1 000	-655 335	100,00	171 970
SARL LITTLE PRINCESS 75018 PARIS	45 000	-1 251 762	100,00	-77 640
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
3MOUSQUETAIRES PROD 75008 PARIS			33,00	
THE AWAKENING PRODUCTION 75018 PARIS			18,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	58 600	58 600	5 178 850		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 128 543	605 735		46 734 278
Immobilisations incorporelles	46 128 543	605 735		46 734 278
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
– Matériel de transport	10 170			10 170
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
ACTIF IMMOBILISE	46 163 614	605 735		46 769 349

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 172 542 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 535		1 535
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 707 698	5 707 698	
Autres	8 432 361	8 432 361	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 947	30 947	
Total	14 172 542	14 171 007	1 535
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances sont essentiellement composées des parts coproducteurs Playmobil à hauteur de 1 903 K€, des fournisseurs débiteurs à hauteur de 272 K€, des créances vis à vis des sociétés du Groupe ON ENTERTAINMENT pour 5 358 K€, des créances de tva pour 194 K€, des créances d'impôt sur les bénéfices pour 77 k€, et d'autres créances copro pour 608 K€.

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEUR AVOIR A RECEVOIR	15 578
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	65 263
INTERETS COURUS	113 000
Total	193 841

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 98 025,00 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	33 852	505 251	33 852		505 251
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	33 852	505 251	33 852		505 251
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		505 251	33 852		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 722 035 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	216 672	216 672		
– à plus de 1 an à l'origine	3 651 000	3 651 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 877 815	8 877 815		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 040 202	9 040 202		
Dettes fiscales et sociales	938 045	938 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 868 301	5 868 301		
Produits constatés d'avance	130 000	130 000		
Total	28 722 035	28 722 035		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 030 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 836			
(**) Dont envers les associés	8 747 940			

Les dettes financières sont constituées des crédits de production auprès des établissements Cofiloisirs à hauteur de 3 651 K€, de concours bancaires courants pour 216 K€ et de compte courants envers ON ENTERTAINMENT pour 8 878 K€.

Les autres dettes correspondent à des dettes envers les coproducteurs à hauteur de 195 K€, des dettes de trésorerie à hauteur de 5 610 K€ consenties par des sociétés du groupe en vertu des conventions de trésorerie et des clients créditeurs pour 63 K€.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACTURES NON PARVENUES	6 026 714
INTERETS COMPTES COURANTS A RECEVOIR	186 848
INTERETS COURUS A PAYER	2 970
Total	6 216 532

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 230		
CHARGES FINANCIERES CONSTATEES D AV		29 717	
Total	1 230	29 717	

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	130 000		
Total	130 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	63 877	
Dotations aux amortissements exceptionnelles	186 300	
Produits des cessions d'éléments d'actif		47 431
Subventions d'investissement virées au résultat		186 300
Créances et dettes prescrites produits et charges sur ex antérieurs	9 819	300 652
TOTAL	259 996	534 383

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Impacts du Covid19

Le Groupe MEDIAWAN a pris toutes les mesures pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et partenaires (notamment en organisant le travail de l'essentiel des équipes en télétravail), et les différentes activités du Groupe seront affectées de manière variable sans qu'il ne soit possible aujourd'hui d'estimer l'impact de la situation de manière précise.

Le pôle Animation a pu s'adapter aux mesures de confinement grâce à sa culture du travail partagé entre plusieurs sites de pré-production, de production et de postproduction.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MEDIAWAN

Forme : SA

SIREN : 815 286 398

Au capital de : 319 227 euros

Adresse du siège social :

46 avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Au siège social.